

## ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant la demande de Monsieur VALADE en date du 28/12/2022 ;

Considérant que Monsieur VALADE doit procéder à des travaux sur la façade du 4 avenue Aristide Briand à Carbon-Blanc ;

Considérant que pour la bonne exécution des travaux Monsieur VALADE doit également privatiser 2 places de stationnement le long du 4 avenue Aristide Briand à Carbon-Blanc ;

## ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Du 13 au 31 mars 2023, Monsieur VALADE est autorisé à installer un échafaudage et à privatiser deux places de stationnement le long du 4 avenue Aristide Briand à Carbon-Blanc ;

**ARTICLE 2** : Le stationnement sera interdit sur les 2 emplacements réservés (voir plan ci-dessous) ;

**ARTICLE 3** : Un cheminement devra être mis en place aux abords des travaux ;

**ARTICLE 4** : La signalisation sera mise en place et conservée par Monsieur VALADE, conformément à la réglementation en vigueur ;

**ARTICLE 5** : Les trottoirs et chaussées devront être remis en état par le soin et à charge de Monsieur VALADE, en cas de dégradation ;

**ARTICLE 6** :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Monsieur VALADE

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 06 février 2023  
Le Maire,

Patrick LABESSE.

